STEWARDS
LOG NR 22

POSTED
at 11 h 30 m

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT
NOTE SPORTIVE N°32
Le 01/05/2023

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2023 nous certifions que le pilote : **Grégory Faessel** catégorisé Silver selon la liste officielle 2023 de la FIA, sera catégorisé Bronze * pour l'épreuve de **Magny cours**.

Il participera à l'épreuve de Magny cours dans la catégorie **Am**, équipe **SAINTELOC RACING voiture N°14**.

Il aura comme équipier, **Mickael Blanchemain**, catégorisé Bronze FIA.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Une nouvelle demande devra être soumise au C.S. pour l'épreuve suivante.

Cette dérogation sera annulée si le pilote change d'équipier, d'équipe ou de voiture pour l'épreuve en question.

La performance de tout pilote bénéficiant d'une dérogation sera évaluée en performance par le comité sportif et cette dérogation pourrait être annulée sans préavis en cas de résultats qui ne seraient pas en ligne avec ceux des pilotes de la catégorie concernée.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin	Joel Do Vale	Roger Guillemain	Guy Clairay
Manager Général	Directeur d'Epreuve /FFSA	Président du Collège	Responsable Sportif